

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

« Signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit du Sud Est Théâtre,  
par l'EPT Grand Orly Seine et Bièvre ».

2023 - D - 215

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** la délibération n° 20.2.1 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du  
Conseil Municipal au Maire en date du 9 juillet 2020.

**Considérant** que la commune de Villeneuve-Saint-Georges souhaite proposer une  
prestation d'animation musicale dans le cadre d'un café-concert le 17 novembre 2023  
de 19h30 à 22h30 à la cafétéria du Sud Est Théâtre

**DECIDE**

**Article 1er : d'accepter et de signer** la convention avec l'établissement public Grand  
Orly Seine et Bièvre de mise à disposition à titre gratuit du Sud Est Théâtre le vendredi  
17 novembre 2023 pour organiser un café-concert.

**Article 2 : Dit** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil  
Municipal.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 14/11/2023

M. le Maire,

Philippe GAUDIN

